



Le mur pignon ouest des dépendances et, au-devant, l'emplacement jusqu'où avançait le port ou abreuvoir.

IVR52\_20188500610NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée  
tous droits réservés